

# Budget de fonctionnement 2025



# Table des matières

3

À propos du budget 2025

5

Un budget de fonctionnement, c'est quoi?

6

Revenus municipaux

7

Hydro-Magog

8

Composition des revenus municipaux

9

Charges municipales par objet

10

Répartition des charges municipales par fonction

12

Rôle d'évaluation 2025-2026-2027

15

Taux de taxes

16

Tarifification des services

17

Taxation d'une maison moyenne

18

Analyse de la taxe foncière par service municipal rendu

19

Analyse de la dette

20

Réalisations 2024

22

Projets 2025



# À propos du budget 2025

Voici le quatrième et dernier exercice budgétaire réalisé par le conseil municipal élu pour les années 2021 à 2025.

Au cours de notre mandat, nous avons dû composer avec plusieurs défis lors des exercices d'élaboration des budgets de fonctionnement :

- Dépôt de deux nouveaux rôles d'évaluation foncière qui ont témoigné de la hausse des valeurs des propriétés sur notre territoire.
- Contexte inflationniste qui a influencé le quotidien de la population et le coût de nos opérations.
- Réalisation du plus grand investissement de l'histoire de la Ville de Magog avec le projet de détournement des eaux usées du secteur Omerville vers l'usine d'épuration de Magog.

Malgré tout, grâce aux efforts d'optimisation de nos équipes, à nos décisions responsables et à la bonne santé financière de la Ville, nous avons réussi à maintenir des augmentations de taxes inférieures ou près de l'Indice des prix à la consommation. Le budget 2025 n'y fera pas exception.

L'augmentation du taux de taxes sera de 2,9 % en 2025. Concrètement, cela représente une hausse annuelle de 80 \$ pour une résidence d'une valeur moyenne de 576 000 \$. À ce montant s'ajoutent les services tarifés qui subissent une faible augmentation pour l'ensemble de la population. En comparaison avec l'année 2024, la hausse des tarifs pour les secteurs desservis est de 19 \$ pour l'année (eau, égout, collecte des matières résiduelles). Pour les secteurs non desservis, la hausse annuelle est de 7 \$ (vidange des fosses septiques et collecte des matières résiduelles).

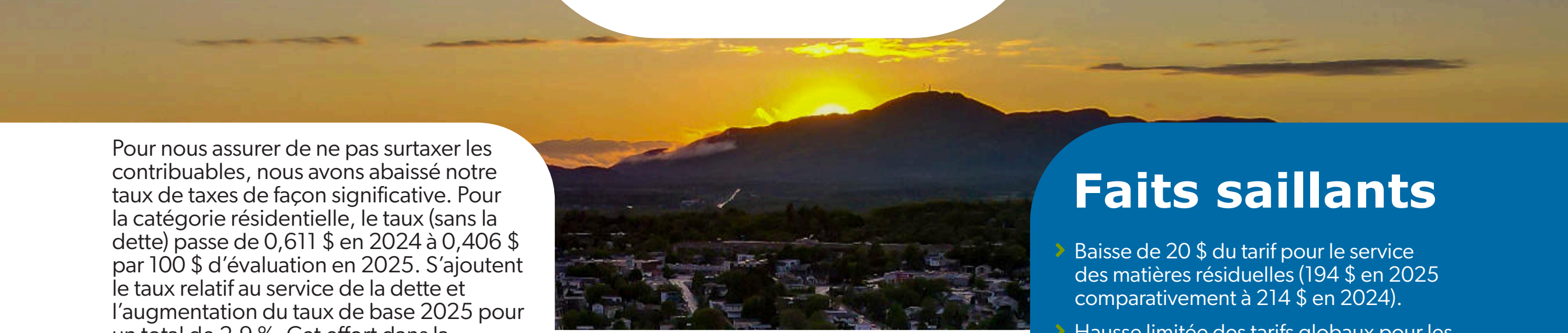


M<sup>me</sup> Nathalie Pelletier  
Mairesse



M. Samuel Côté  
Président de la  
Commission des finances

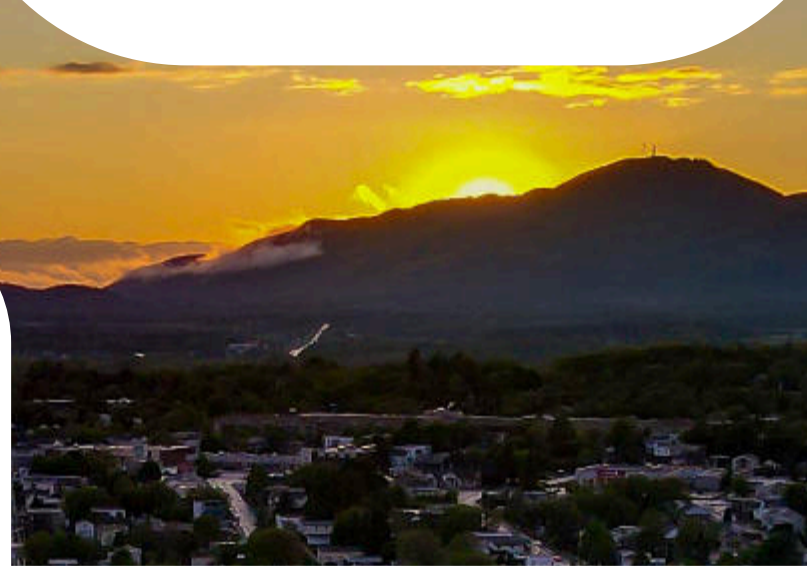
Il s'agit du premier exercice budgétaire réalisé avec le rôle d'évaluation 2025-2026-2027 déposé cet automne. La valeur moyenne de l'ensemble des immeubles (résidentiel, commercial, agricole, terrain vacant, etc.) a augmenté de 45,8 % sur le territoire de Magog. Puisque la taxation municipale repose principalement sur la valeur foncière des biens immobiliers sur notre territoire, le nouveau rôle aurait pu avoir un impact considérable sur le compte de taxes des propriétaires.



Pour nous assurer de ne pas surtaxer les contribuables, nous avons abaissé notre taux de taxes de façon significative. Pour la catégorie résidentielle, le taux (sans la dette) passe de 0,611 \$ en 2024 à 0,406 \$ par 100 \$ d'évaluation en 2025. S'ajoutent le taux relatif au service de la dette et l'augmentation du taux de base 2025 pour un total de 2,9 %. Cet effort dans la planification budgétaire nous a permis de limiter autant que possible l'influence du nouveau rôle d'évaluation sur les taxes municipales et de donner un peu de répit financier aux contribuables.

Le dynamisme de Magog et la hausse des revenus municipaux ont aussi contribué à limiter la hausse du taux de taxes à 2,9 %.

Nous avons la chance de pouvoir compter sur un territoire qui est en développement et qui génère de la richesse. Notre stratégie de densification prévue dans notre récente Politique d'habitation fonctionne. En 2024, nous avons délivré un nombre de permis de construction supérieur à l'année 2023. Les nouvelles valeurs générées représentent des revenus importants pour la Ville de Magog.



Nous nous sommes également engagés à accroître les revenus et les profits d'Hydro-Magog au cours des 10 prochaines années. Des investissements de 18 M\$ sont prévus jusqu'en 2034. Cette vision témoigne d'une saine gestion de nos infrastructures et des fonds publics puisque les retombées seront réinvesties dans la communauté.

En résumé, en 2025, les Magogoises et les Magogois auront une diminution du taux de taxes en comparaison avec l'année 2024. Nous continuons d'augmenter notre niveau de services et poursuivons nos investissements pour le développement de notre milieu de vie. Nous sommes fiers de présenter un budget responsable, appuyé sur des décisions réfléchies et tourné à la fois vers une offre efficiente de services et un développement cohérent de notre territoire.

## Faits saillants

- Baisse de 20 \$ du tarif pour le service des matières résiduelles (194 \$ en 2025 comparativement à 214 \$ en 2024).
- Hausse limitée des tarifs globaux pour les résidents des secteurs desservis (+ 19 \$) et non desservis (+ 7 \$).
- Bonification de 300 000 \$ de l'enveloppe budgétaire pour l'achat d'asphalte, pour un total de 1,5 M\$ en 2025. En 4 ans, hausse de 220 % de l'enveloppe budgétaire reliée à l'achat d'asphalte afin d'améliorer le réseau routier.
- Signature d'une entente de desserte en incendie avec le Canton d'Orford qui générera des revenus additionnels de 600 000 \$ en 2025; sans investissements supplémentaires.
- Droits de mutation budgétés à 5 M\$ (hausse de 700 000 \$).
- Affectation d'une partie des bénéfices d'Hydro-Magog pour amorcer les projets prévus dans la vision de développement 2024-2034. On prévoit des profits additionnels d'environ 2 M\$/année à compter de 2034.
- Ajout d'une enveloppe budgétaire de 100 000 \$ pour réaliser les actions de la Politique de l'arbre.

# Un budget de fonctionnement, c'est quoi?

**Le budget de fonctionnement précise de quelle façon la Ville utilise ses revenus pour financer les services municipaux.**

Voici quelques exemples de ce que nous retrouvons dans un budget municipal :

- › Activités récréatives et culturelles;
- › Bibliothèque;
- › Collecte des matières résiduelles;
- › Déneigement;
- › Entretien des biens municipaux (parcs, routes, bâtiments, etc.);
- › Incendie;
- › Police;
- › Masse salariale;
- › Et plus encore!

**Quelle est la différence entre un budget de fonctionnement et un programme triennal d'immobilisations (PTI)?**

## **Budget**

- › Les fonds prévus dans le budget de fonctionnement permettent d'offrir les différents services municipaux.

## **PTI**

- › Les investissements prévus au PTI permettent à la Ville de faire des travaux d'investissement et de maintien importants.
- › Ces investissements sont planifiés sur un horizon de trois ans et sont utilisés sur plusieurs années.

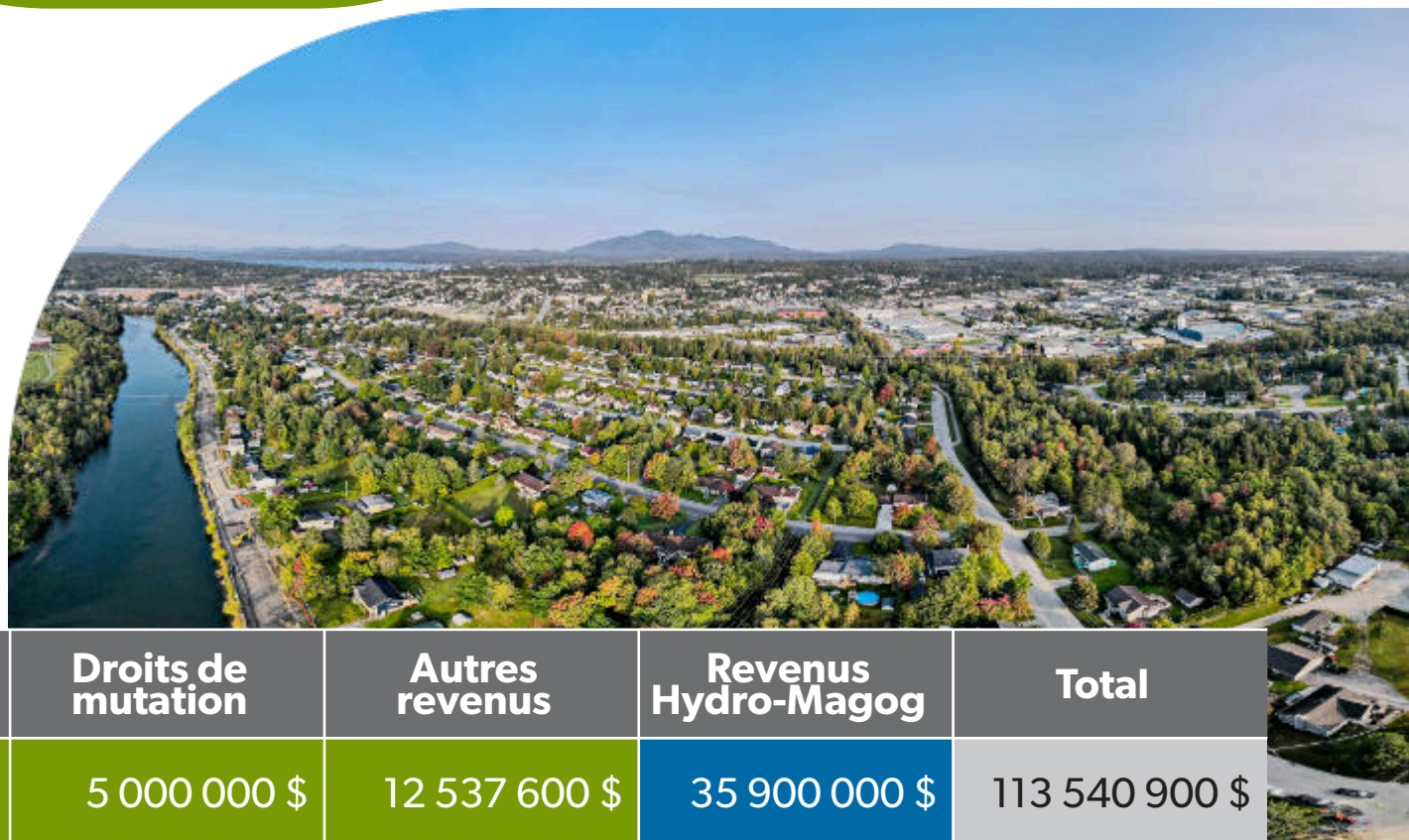
## **En comparaison avec votre budget familial**

- › Un budget se compare aux sommes allouées aux dépenses courantes (épicerie, électricité, taxes, Internet, etc.).
- › Un PTI se compare aux grands projets pour lesquels nous devons économiser ou emprunter (hypothèque, agrandissement de la maison, travaux de rénovation, etc.).

# Revenus municipaux

Le budget de la Ville de Magog est principalement constitué :

- Des revenus municipaux (taxes, tarification de certains services, subventions, etc.);
- D'une partie des revenus générés par Hydro-Magog.



Le tableau ci-contre indique le total des revenus estimés pour l'année 2025 et donc, le budget de fonctionnement dont bénéficie la Ville pour offrir les différents services municipaux. La variation avec l'année 2024 est indiquée à titre comparatif.

	Taxes et tarification	Droits de mutation	Autres revenus	Revenus Hydro-Magog	Total
<b>2025</b>	60 103 300 \$	5 000 000 \$	12 537 600 \$	35 900 000 \$	113 540 900 \$
<b>2024</b>	57 948 800 \$	4 300 000 \$	10 311 300 \$	33 550 000 \$	106 110 100 \$
Écart sur le budget total	2,0 %	0,7 %	2,1 %	2,2 %	7,0 %

Pour l'année 2025, le budget de fonctionnement totalise **113,5 M\$**.

Les revenus estimés de la Ville de Magog sont de **77,6 M\$**.

Les revenus estimés d'Hydro-Magog sont de **35,9 M\$**.

# Hydro-Magog

Hydro-Magog étant une entité commerciale, ses revenus, ses dépenses et ses affectations sont budgétés séparément du budget de la Ville de Magog.

Ses bénéfices sont utilisés pour financer une partie du budget d'opération de la Ville de Magog et des investissements en immobilisations. Ses profits contribuent financièrement aux opérations quotidiennes de la Ville en plus de limiter les emprunts.

	Budget 2025	Budget 2024	Écart
<b>Revenus</b> (vente d'électricité, frais de branchement, intérêts, etc.)	35 900 000 \$	33 550 000 \$	2 350 000 \$
<b>Dépenses</b> (achat d'électricité à Hydro-Québec, masse salariale, maintien du réseau, équipements, etc.)	29 245 900 \$	27 097 600 \$	2 148 300 \$
<b>Affectations</b> (réserve pour immobilisations, assurances, remboursement au fonds de roulement, etc.)	3 154 100 \$	2 952 400 \$	201 700 \$
<b>Bénéfices utilisés pour financer le budget de la Ville de Magog</b>	<b>3 500 000 \$</b>	<b>3 500 000 \$</b>	

## Utilisation des bénéfices budgétés d'Hydro-Magog

**3,5 M\$** provenant des bénéfices d'Hydro-Magog sont utilisés comme revenus pour financer le budget de la Ville de Magog.

**2,3 M\$** provenant du poste « affectations » d'Hydro-Magog sont utilisés pour financer des investissements en immobilisations d'Hydro-Magog et de la Ville de Magog.

**5,8 M\$** : bénéfices totaux d'Hydro-Magog budgétés pour l'année 2025.

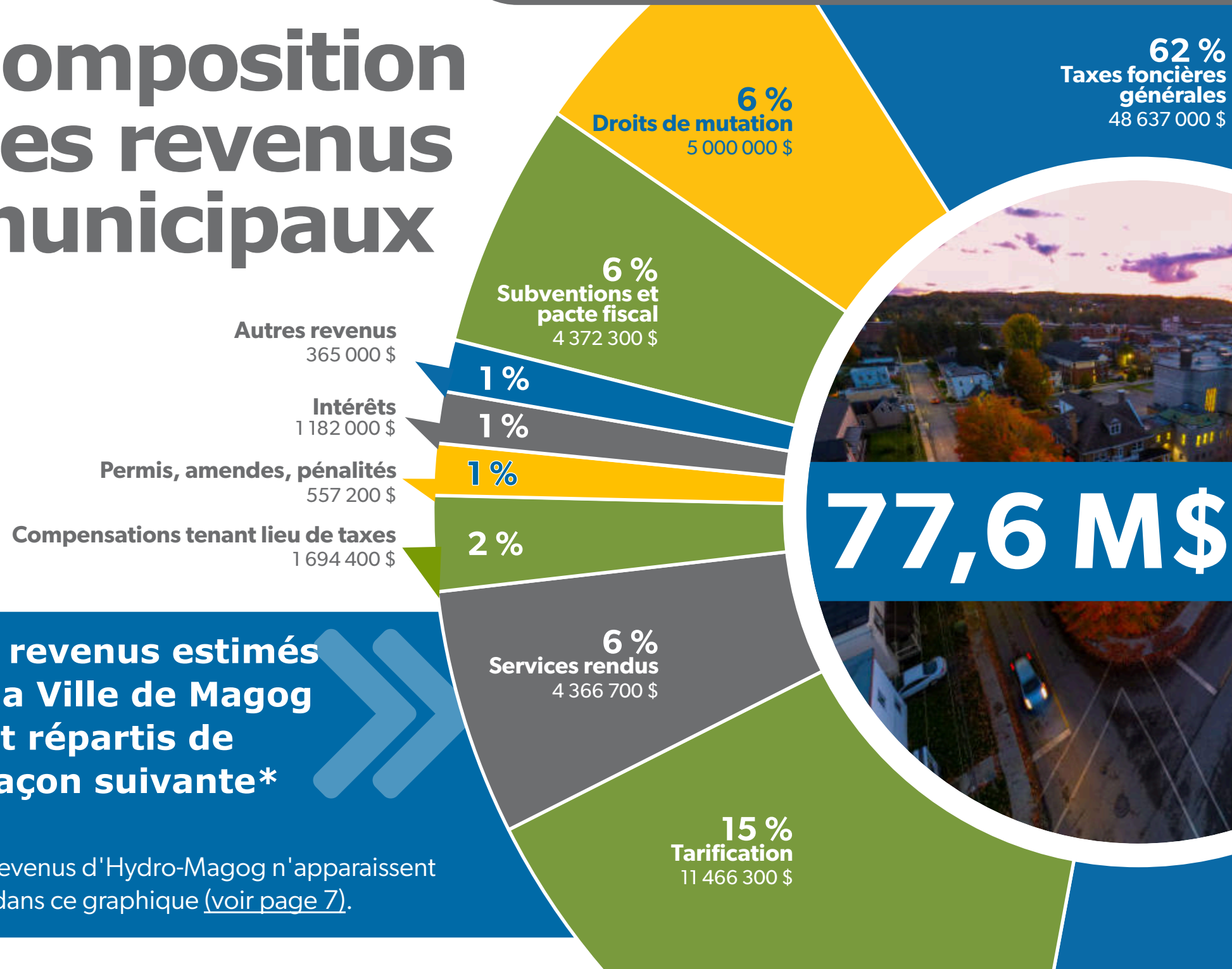


Jusqu'en 2034, Hydro-Magog prévoit des investissements de 18 M\$ qui lui permettront de se positionner comme un chef de file dans la transition énergétique, de moderniser les services offerts à la clientèle et d'augmenter sa profitabilité.

**Consultez la vision de développement 2024-2034!**

[ville.magog.qc.ca/hydro-magog-2034](http://ville.magog.qc.ca/hydro-magog-2034)

# Composition des revenus municipaux



Les revenus estimés de la Ville de Magog sont répartis de la façon suivante\*

\*Les revenus d'Hydro-Magog n'apparaissent pas dans ce graphique (voir page 7).



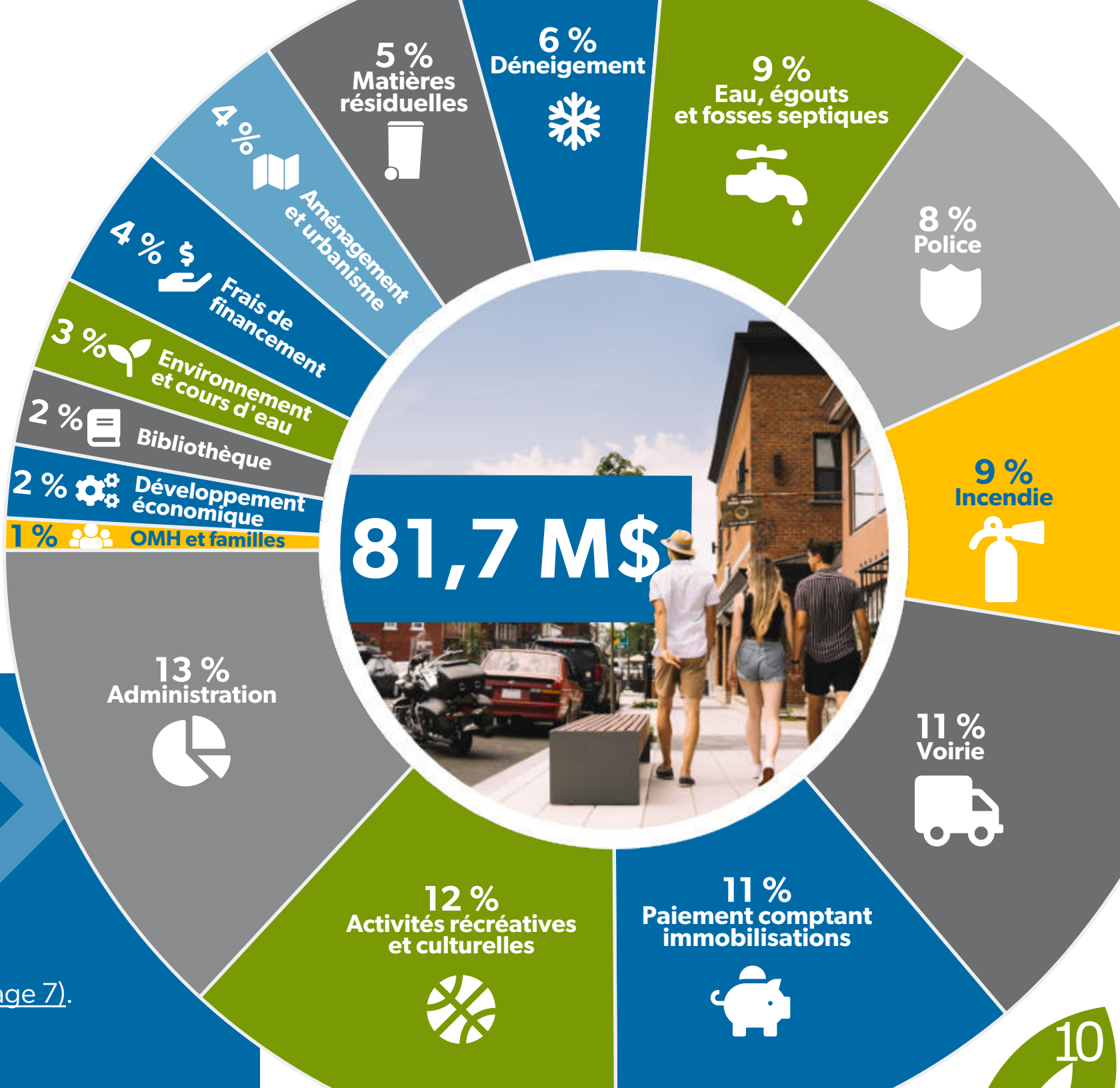
# Charges municipales par objet

En 2025, les dépenses estimées de la Ville de Magog sont de **81,7 M\$**.  
Celles d'Hydro-Magog sont évaluées à **32,3 M\$**.

À noter qu'Hydro-Magog est une entité commerciale. Ses dépenses sont entièrement financées par les revenus qu'elle génère.

	Ville 2025	Hydro-Magog 2025	Total 2025	Total 2024	Écart sur le budget total
Masse salariale	34 332 200 \$	2 653 500 \$	36 985 700 \$	33 831 900 \$	3,0 %
Biens et services (ex. : pièces et accessoires, contrats, services professionnels, etc.)	24 376 500 \$	26 411 700 \$	50 788 200 \$	47 867 400 \$	2,8 %
Contribution à des organismes	10 612 300 \$	150 000 \$	10 762 300 \$	10 416 300 \$	0,3 %
Paiement comptant d'immobilisations, remboursement de la dette et du fonds de roulement	9 025 600 \$	3 108 900 \$	12 134 500 \$	10 824 700 \$	1,2 %
Frais de financement	3 354 000 \$	21 900 \$	3 375 900 \$	2 878 600 \$	0,5 %
<b>Sous-total</b>	<b>81 700 600 \$</b>	<b>32 346 000 \$</b>	<b>114 046 600 \$</b>	<b>105 818 900 \$</b>	<b>7,8 %</b>
Excédents accumulés	(559 700) \$	54 000 \$	(505 700) \$	291 200 \$	-0,8 %
<b>Total</b>	<b>81 140 900 \$</b>	<b>32 400 000 \$</b>	<b>113 540 900 \$</b>	<b>106 110 100 \$</b>	<b>7,0 %</b>

# Répartition des charges municipales par fonction



Les dépenses estimées de la Ville de Magog sont réparties de la façon suivante\*

\*Les dépenses d'Hydro-Magog n'apparaissent pas dans le graphique ([voir page 7](#)).

**Aménagement et urbanisme**  
Budget concernant l'aménagement du territoire, les règlements d'urbanisme, l'obtention de permis (construction, piscine, rénovation, etc.).

**Matières résiduelles**  
Frais liés, notamment, à la collecte des matières résiduelles (compost, recyclage et déchets), à l'enfouissement des déchets solides et à l'écocentre.

**Déneigement**  
Frais d'opération et d'équipements utilisés par l'équipe de la Ville pour le déneigement en milieu urbain et frais liés aux contrats avec les fournisseurs responsables du déneigement à l'extérieur du périmètre urbain.

**Eau, égouts et fosses septiques**  
Traitement de l'eau potable, traitement des eaux usées, entretien des réseaux de distribution et des stations de pompage et vidanges de fosses septiques.

**Police**  
Frais liés à la quote-part de la Ville de Magog pour les services offerts par la Régie de police de Memphrémagog sur le territoire.

**Incendie**  
Partie du budget réservée à la sécurité incendie (interventions lors des appels, recherche des causes et des circonstances lors d'un incendie, premiers répondants, activités de prévention, formations et maintien des compétences, etc.).

**Voirie**  
Entretien et amélioration du réseau routier (ex. : travaux de pavage, colmatage des nids-de-poule, nettoyage des rues, dégagement des fossés, marquage et signalisation, etc.).

**Paiement comptant des immobilisations**  
Remboursement du capital de la dette, du fonds de roulement et coût de la franchise d'assurances.

**Activités récréatives et culturelles**  
Sentier glacé, aréna, plages, parcs et terrains sportifs, pistes cyclables, soutien aux organismes reconnus, activités culturelles, etc.

**Administration**  
Ensemble des sommes affectées au budget de fonctionnement du conseil municipal de même qu'aux services administratifs de la Ville (direction générale, greffe et affaires juridiques, ressources humaines, trésorerie et finances, communications, technologies et services aux citoyens).

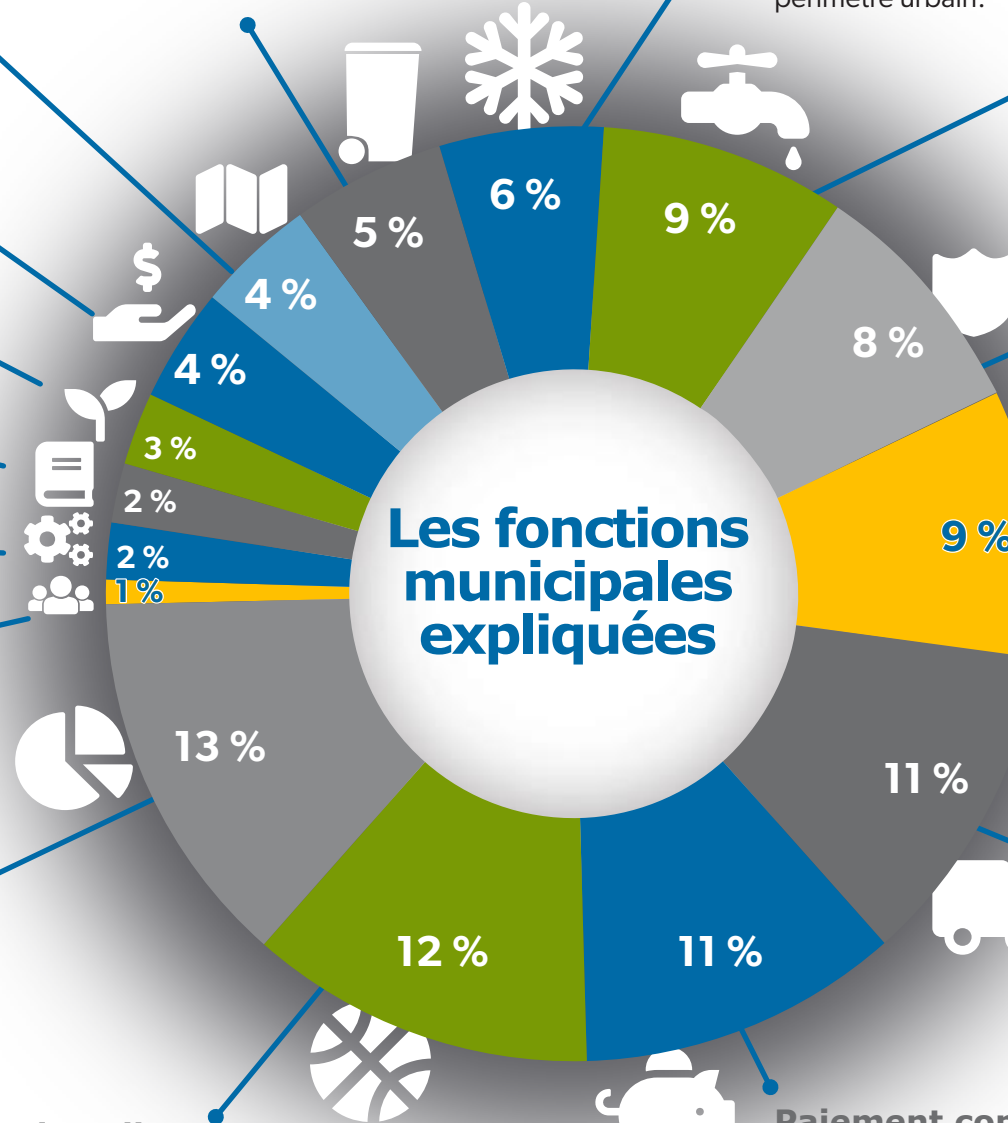
**OMH et familles**  
Contributions de la Ville à l'Office municipal d'habitation et à la mise en place de services qui soutiennent la communauté tels que les actions prévues dans la Politique familles et aînés et la Fondation de l'Hôpital Memphrémagog.

**Développement économique**  
Aide financière aux entreprises, attraction des entreprises et subvention à Magog Technopole.

**Bibliothèque**  
Offre de services et d'activités à la bibliothèque, entretien du bâtiment, achat de livres, etc.

**Environnement et cours d'eau**  
Dépenses liées à l'entretien des cours d'eau et à la protection de l'environnement.

**Frais de financement**  
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme.



# Rôle d'évaluation 2025-2026-2027

Un nouveau rôle d'évaluation foncière sera en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Le marché immobilier des dernières années a été très actif et a occasionné une demande supérieure à l'offre disponible. C'est, entre autres, ce qui explique une hausse moyenne de 45,8 % de la valeur de l'ensemble des propriétés sur le territoire de Magog (résidentiel, commercial, agricole, terrain vacant, etc.).

La préparation budgétaire 2025 a été réalisée en fonction de la nouvelle valeur établie pour chaque propriété selon le marché immobilier en date du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Un nouveau rôle d'évaluation n'occasionne pas les mêmes variations sur les comptes de taxes des propriétaires.



Variation du compte de taxes du secteur résidentiel\* en fonction des nouvelles valeurs foncières des propriétés.

\*immeubles appartenant à 100 % à cette catégorie



Nombre  
de propriétés

%  
de propriétés

Variation en \$ du compte de taxes 2025 en comparaison avec 2024	Nombre de propriétés	% de propriétés
↓ Diminution	4 094	31 %
↑ Hausse de 0 à 100 \$	2 831	21 %
↑ Hausse de 101 à 500 \$	5 502	42 %
↑ Hausse de 500 à 1 000 \$	681	5 %
↑ Hausse de plus de 1 000 \$	84	1 %
<b>Total</b>	<b>13 192</b>	<b>100 %</b>

# Rôle d'évaluation 2025-2026-2027 (suite)

Pour limiter l'influence du rôle d'évaluation sur le compte de taxes des propriétaires, la Ville de Magog a abaissé son taux de taxes de façon significative.

Pour la catégorie résidentielle, le taux (sans la dette) passe de 0,611 en 2024 à 0,406 en 2025 (par tranche de 100 \$ d'évaluation).

C'est une baisse de 33 % qui a permis de donner un peu de répit financier aux contribuables et de ne pas générer des revenus additionnels à la Ville.

Catégorie	Valeur totale des immeubles en 2025 avec valeur foncière au 1 <sup>er</sup> juillet 2020 (rôle 2022-2023-2024)	Taux de base pour le compte de taxes 2024 (sans la dette)	Revenus de taxes foncières avant le dépôt du rôle d'évaluation 2025-2026-2027	Valeur totale des immeubles en 2025 avec valeur foncière au 1 <sup>er</sup> juillet 2023 (rôle 2025-2026-2027)	Taux de base pour le compte de taxes 2025 (sans la dette)	Taxes foncières après le dépôt du rôle d'évaluation 2025-2026-2027	% diminution du taux de taxes	Hausse moyenne de la valeur des propriétés résidentielles
	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>A x B</b>	<b>C</b>	<b>E / C</b>	<b>E</b>		
<b>Résidentielle</b>	4 230 151 768 \$	0,00611 \$	25 846 227 \$	6 369 955 542 \$	0,00406 \$	25 846 227 \$	33,6 %	50,6 %



17,7 M\$ : Ce sont les revenus de taxes additionnels estimés qu'aurait reçus la Ville de Magog si le taux de taxes 2025 n'avait pas été ajusté à la suite du nouveau rôle d'évaluation.

La baisse du taux de taxation permet à la Ville d'aller chercher les mêmes revenus de taxes en 2025 qu'en 2024. L'augmentation pour l'année 2025 est ensuite ajoutée.

# Rôle d'évaluation 2025-2026-2027 (suite)

La hausse moyenne de la valeur des propriétés de la catégorie résidentielle est de 50,6 % pour l'ensemble du territoire. L'impact du nouveau rôle d'évaluation sera différent selon le pourcentage d'augmentation ou de diminution de chaque propriété.

## % d'augmentation de la valeur résidentielle inférieur à la hausse moyenne de 50,6 %.

Le compte de taxes sera moins élevé que l'augmentation annuelle prévue par le conseil municipal pour les taxes foncières (2,9 % en 2025).

Valeur résidentielle en 2024	Taux de base pour le compte de taxes 2024 (sans la dette)	Taxes foncières 2024	% d'augmentation de la valeur résidentielle	Nouvelle valeur résidentielle en 2025	Taux de base pour le compte de taxes 2025 (sans la dette)	Taxes foncières 2025
A	B	A x B	D	A x (1+D)	E	A x (1+D) x E
576 000 \$	0,00611 \$	3 519 \$	35,0 %	777 600 \$	0,00406 \$	3 155 \$
1 000 000 \$	0,00611 \$	6 110 \$	35,0 %	1 350 000 \$	0,00406 \$	5 478 \$

## % d'augmentation de la valeur résidentielle égale ou près de la hausse moyenne de 50,6 %.

Le compte de taxes suivra l'augmentation annuelle prévue par le conseil municipal pour les taxes foncières (2,9 % en 2025).

Valeur résidentielle en 2024	Taux de base pour le compte de taxes 2024 (sans la dette)	Taxes foncières 2024	% d'augmentation de la valeur résidentielle	Nouvelle valeur résidentielle en 2025	Taux de base pour le compte de taxes 2025 (sans la dette)	Taxes foncières 2025
A	B	A x B	D	A x (1+D)	E	A x (1+D) x E
576 000 \$	0,00611 \$	3 519 \$	50,6 %	867 367 \$	0,00406 \$	3 519 \$
1 000 000 \$	0,00611 \$	6 110 \$	50,6 %	1 505 846 \$	0,00406 \$	6 110 \$

## % d'augmentation de la valeur résidentielle supérieur à la hausse moyenne de 50,6 %.

Le compte de taxes sera plus élevé que l'augmentation annuelle prévue par le conseil municipal pour les taxes foncières (2,9 % en 2025).

Valeur résidentielle en 2024	Taux de base pour le compte de taxes 2024 (sans la dette)	Taxes foncières 2024	% d'augmentation de la valeur résidentielle	Nouvelle valeur résidentielle en 2025	Taux de base pour le compte de taxes 2025 (sans la dette)	Taxes foncières 2025
A	B	A x B	D	A x (1+D)	E	A x (1+D) x E
576 000 \$	0,00611 \$	3 519 \$	70,0 %	979 200 \$	0,00406 \$	3 973 \$
1 000 000 \$	0,00611 \$	6 110 \$	70,0 %	1 700 000 \$	0,00406 \$	6 898 \$

# Taux de taxes

(en \$/100 \$ d'évaluation)

Les taux de taxes sont déterminés en tenant compte des revenus nécessaires pour offrir les services municipaux. Ils sont appliqués sur chaque tranche de 100 \$ d'évaluation.

Ce tableau indique les taux de taxes applicables à chacune des catégories d'immeubles sur le territoire.

Catégorie d'immeubles	Activités municipales	Crédit Hydro-Magog	Service de la dette	Taux 2025 combinés
Immeubles résidentiels de 5 logements et moins	0,459	0,046	+ 0,0866	<b>0,500</b>
Immeubles résidentiels de 6 logements et plus	0,531	0,046	+ 0,0866	<b>0,572</b>
Immeubles non résidentiels	1,738	0,046	+ 0,0866	<b>1,779</b>
Immeubles industriels	2,112	0,046	+ 0,0866	<b>2,153</b>
Terrains vagues desservis	0,868	0,046	+ 0,0866	<b>0,909</b>
Immeubles agricoles	0,44	0,046	+ 0,0866	<b>0,481</b>
Immeubles forestiers	0,459	0,046	+ 0,0866	<b>0,500</b>

Taux requis pour que la Ville puisse offrir ses différents services selon le budget municipal déterminé pour l'année en cours.

Un taux additionnel de 0,0866 \$/tranche de 100 \$ est appliqué pour le remboursement de la dette à long terme.

La Ville de Magog applique un CRÉDIT de 0,046 \$/tranche de 100 \$. Ce crédit provient des surplus générés par Hydro-Magog.

# Tarification des services



Certains services sont tarifés aux citoyens (eau potable, eaux usées, collecte des déchets et vidange des fosses septiques).

La facturation est établie selon le principe de l'utilisateur-payeur et est intégrée au compte de taxes.

Par exemple, une personne qui habite à l'extérieur du périmètre urbain et qui n'est pas desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout municipaux ne sera pas facturé pour ces services. Il aura plutôt des frais liés à la vidange de sa fosse septique.

En 2025, il y a une hausse des tarifs de **19 \$** pour les secteurs desservis par les services municipaux et de **7 \$** pour les secteurs non desservis.

Le tableau ci-dessous illustre la tarification des services selon les différents utilisateurs.

	 <b>Desservi</b> (avec aqueduc et égout)		 <b>Non desservi</b> (sans aqueduc et égout)	
	2024	2025	2024	2025
Eau potable	210 \$	229 \$		
Égouts et traitement des eaux usées	295 \$	315 \$		
Collecte / disposition des matières résiduelles et récupérables	214 \$	*194 \$	214 \$	*194 \$
Vidange des fosses septiques			143 \$	170 \$
<b>Total</b>	<b>719 \$</b>	<b>738 \$</b>	<b>357 \$</b>	<b>364 \$</b>
<b>↑ Augmentation</b>		<b>+19 \$</b>		<b>+7 \$</b>

\* La baisse des tarifs pour la collecte et la disposition des matières résiduelles et récupérables est attribuable à une subvention offerte par le gouvernement provincial en lien avec le programme Éco Entreprises Québec (ÉEQ).



# Taxation d'une maison moyenne

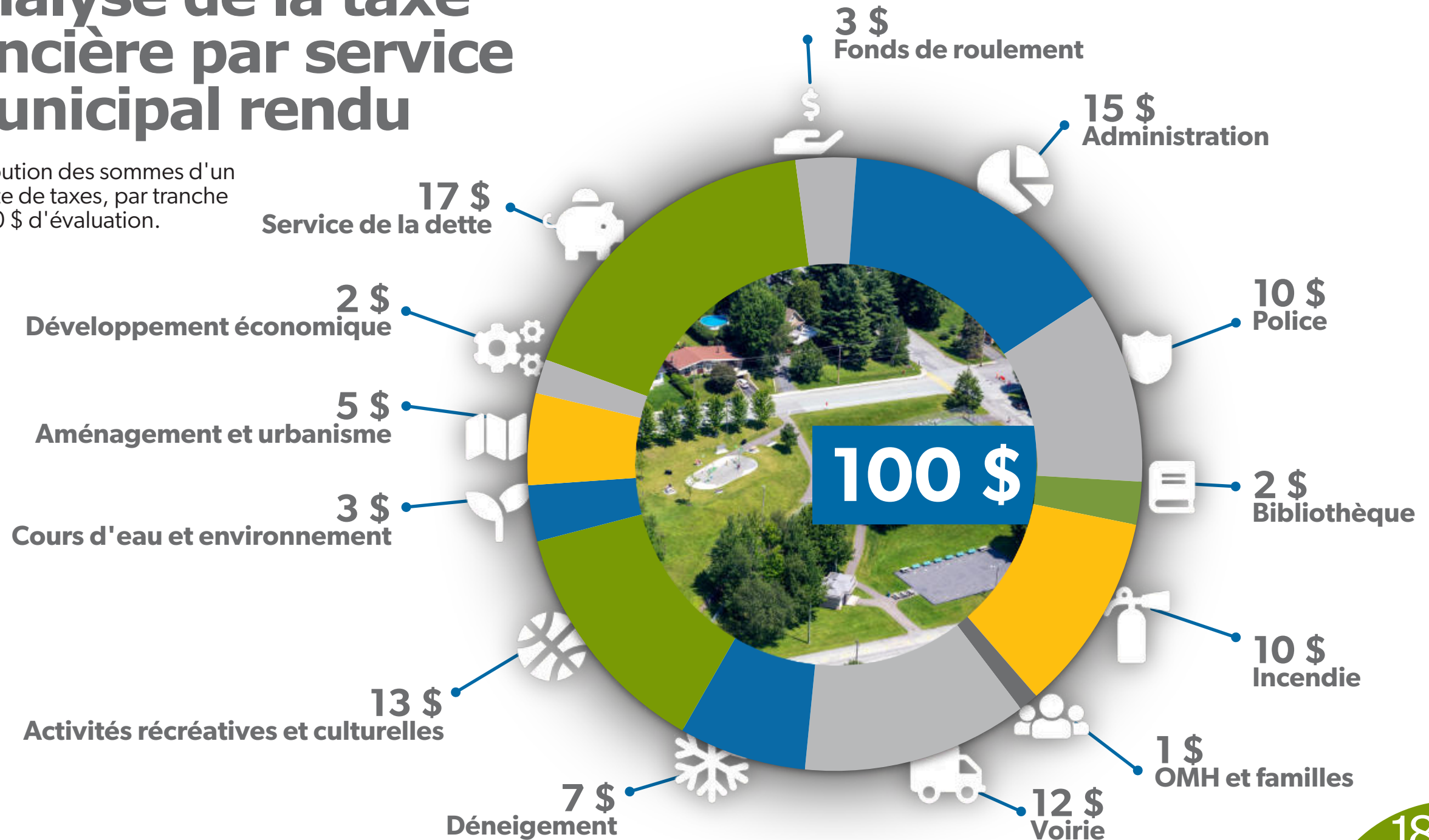
Voici de quelle façon est appliquée la taxation pour une résidence d'une valeur de 576 000 \$ (selon le rôle d'évaluation 2025-2026-2027).

	Desservi et non desservi	
	2024	2025
Valeur moyenne d'une propriété	383 300 \$	576 000 \$
Taux de la taxe foncière par 100 \$ d'évaluation	0,730 \$	0,500 \$
Taxes foncières	2 798 \$	2 878 \$
<b>Augmentation de taxe en \$</b>		<b>↑ 80 \$</b>
<b>Augmentation du taux de taxes</b>		<b>↑ 2,9 %</b> + services tarifés (voir page 15)

L'augmentation du taux de taxes sera de 2,9 % en 2025. Ce qui représente une hausse annuelle de 80 \$ pour une résidence d'une valeur moyenne de 576 000 \$. À ce pourcentage s'ajoutent les services tarifés liés aux collectes des matières résiduelles, au réseau municipal d'aqueduc et d'égout ou à la vidange des fosses septiques ([voir page 16](#)).

# Analyse de la taxe foncière par service municipal rendu

Distribution des sommes d'un compte de taxes, par tranche de 100 \$ d'évaluation.



# Analyse de la dette

La dette et son taux de taxation demeurent sous contrôle. Ils respectent en tout temps l'engagement qu'a pris la Ville de Magog lorsqu'elle a adopté sa Politique de gestion de la dette.

Les chiffres indiqués dans le tableau démontrent l'évolution de la dette depuis 2022. Quoique légèrement à la hausse, les chiffres demeurent toujours sous les seuils établis.

Pour permettre le financement par emprunt des investissements prévus pour Hydro-Magog, la Ville a modifié sa Politique de gestion de la dette à l'automne 2024.

Modification : Faire passer de 7 M\$ à 9,5 M\$ le financement du budget d'investissement annuel par emprunt sur une période de 10 ans.

Dette	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Politique de gestion de la dette (Magog)	Classe population	Région adm.	Province Québec
Endettement total net à long terme par 100 \$ de richesse foncière uniformisée	1,48	1,53	1,59	1,12	1,18	1,26	2,15	1,89	1,66	2,02
Dette à long terme sur les actifs	27 %	25 %	24 %	28 %	28 %	31 %	33 %	29,72 %	25,47 %	32,92 %
Service de la dette sur le budget de fonctionnement	6 %	6 %	6 %	6 %	6 %	6 %	15 %			
Endettement total net à long terme sur le budget total	78 %	76 %	75 %	79 %	81 %	86 %	110 %	Max. entre 100 % et 125 %		
Taux de taxe relatif à la dette	0,112	0,118	0,119	0,086	0,091	0,087	Données tirées du Profil financier 2022			

Les chiffres indiqués dans le tableau tiennent compte des valeurs du nouveau rôle d'évaluation foncière 2025-2026-2027.

# Réalisations 2024

Voici un aperçu des réalisations qui ont été financées par le budget de fonctionnement en 2024.



## Direction générale

- Adoption de la planification stratégique 2024-2030. Six aspirations et des projets porteurs pour faire de Magog une ville nature, durable et prospère.

## Infrastructures

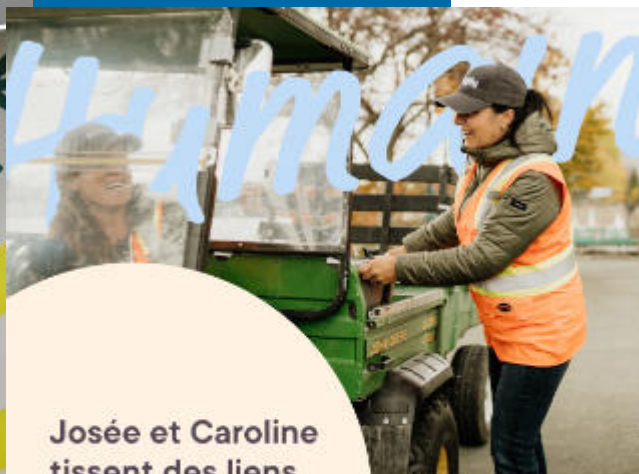
- Implantation de la campagne de sensibilisation « 40 km/h, un jeu d'enfant » pour inciter les automobilistes à réduire leur vitesse. 512 affichettes distribuées et installées sur les terrains des citoyens.

## Environnement

- Mise en service de deux stations de distribution de lave-glace (hôtel de ville et aréna) pour réduire l'utilisation de plastique à usage unique.
- Organisation de la première édition du « Grand ménage du printemps » pour nettoyer le territoire. Participation de 212 employés municipaux. 2,88 tonnes de déchets ramassés.

## Planification et développement du territoire

- Adoption du plan et des règlements d'urbanisme : les guides de référence pour le développement de la ville pour les prochaines années. Ils entreront en vigueur en 2025.
- Réduction significative des délais d'émission des permis et des certificats d'autorisation.
  - ➔ De 60 à 30 jours pour un permis de construction standard (ex. : construction d'une habitation unifamiliale, d'un triplex, etc.).
  - ➔ De 45 à 25 jours pour un permis simple (ex. : piscine, garage, etc.).



Josée et Caroline  
tissent des liens  
en travaillant.

MAGOG | Humain  
un employeur | de nature



## Culture

- Réaménagement de la section des tout-petits à la Bibliothèque Memphrémagog (création d'une murale, réaménagement du rayonnage et des collections, ajout d'un coin allaitement).
- Démarrage du Programme gym neurones de la Bibliothèque Memphrémagog (ateliers pour soutenir et développer des habiletés cognitives nécessaires à une vie active).

## Parcs et espaces verts

- Ajout de structures d'ombre aux parcs Horan et des Hautes-Sources.
- Ajout d'un abri au parc canin.
- Remplacement de la surface amortissante des modules de jeux pour enfants au parc Horan.

## Travaux publics

- Organisation du premier événement « Portes ouvertes » au garage municipal. La deuxième édition est prévue en 2025!

## Services aux citoyens

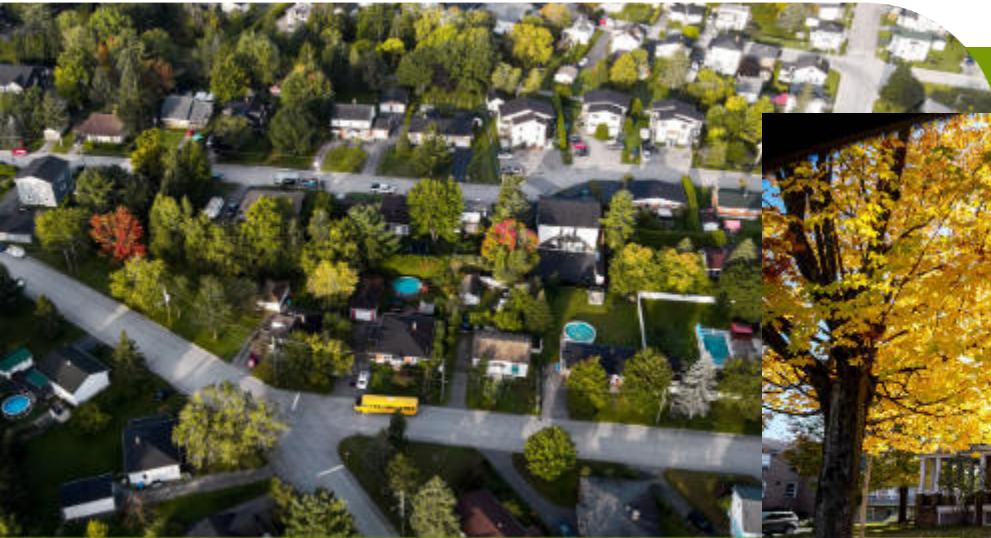
- Implantation d'un sondage de satisfaction citoyenne. Taux de satisfaction de 84,7 % de janvier à septembre 2024.

## Ressources humaines

- Déploiement de notre marque employeur « Magog, un employeur vrai de nature ».

# Projets 2025

Plusieurs projets prioritaires seront amorcés en 2025 pour améliorer notre milieu de vie et les services offerts aux citoyens.



## Environnement

- Mise en place d'un programme pour inciter les citoyens à planter des arbres sur leur terrain.
- Ajout d'arbres sur le territoire conformément aux orientations de la Politique de l'arbre.

## Planification et développement du territoire

- Mise en œuvre de la Politique d'habitation afin de diversifier l'offre résidentielle sur le territoire et de faciliter la réalisation de projets de logements hors marché (sociaux, abordables, communautaires).
- Élaboration d'un Plan particulier d'urbanisme pour le quartier des Tisserands (PPU) pour bonifier la qualité de vie des citoyens de ce secteur patrimonial.
- Acquisition et utilisation d'un drone pour certaines inspections afin d'augmenter le niveau de précision, de fiabilité et de sécurité.

## Greffe et affaires juridiques

- › Assurer l'organisation et le bon déroulement des élections municipales prévues le 2 novembre 2025.

## Culture

- › Aménagement de conteneurs culturels à la pointe Merry (activités de médiations culturelles et galerie d'art).

## Parcs et espaces verts

- › Installation d'une douche extérieure au corridor de nage.
- › Ajout d'une structure d'ombre et remplacement des poteaux de basketball au parc Omerville.
- › Réfection du parc des Boisés (entre les rues des Cèdres et Pie-XII) dans le secteur Omerville.

## Communications

- › Déploiement de la nouvelle application numérique (actualités municipales, messages d'urgence, paiement du stationnement).
- › Mise en ligne du nouveau site Internet.

## Technologies de l'information

- › Mise en place d'une plateforme Web pour cartographier les travaux routiers et les interruptions de services (pannes électriques, fermeture de rue, bris d'aqueduc, etc.) afin d'améliorer la transmission d'informations à la population.



## Investissements prévus au programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027.

En plus des projets prévus au budget de fonctionnement, la Ville de Magog prévoit des investissements qui seront financés par le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027.

Ce dernier a été adopté le 21 octobre 2024.

Il est possible de le consulter au [ville.magog.qc.ca/informations-services/finances/#pti](https://ville.magog.qc.ca/informations-services/finances/#pti)

